



Zone de l'Empereur – Convention de mise à disposition des services techniques et urbanisme de la ville d'Ussel

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

L'an deux mille vingt-deux, le 30 Juin à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à Haute Corrèze Communauté – Pôle Environnement - Zone de l'Empereur - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (*pouvoir à M. Charles FERRE*) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Jean-Claude BESSEAU*) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté (*pouvoir à M. Christophe ARFEUILLERE*) - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, remplaçante de Mme Lucile **BENESTEAU**, Directrice Haute Corrèze Communauté - M. Dominique **CELLE**, Conseil Départemental – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Jusqu'à présent, avaient été mises en place des conventions de mise à disposition des services du Département pour un accompagnement sur le volet technique et son suivi des zones d'activités du SYMA.

Actuellement, Dominique **CELLE** assure ce suivi. Cette convention prendra fin le 1er juillet.

Il se trouve qu'avec l'implantation de la scierie **TARTIERE** sur la zone de l'Empereur, les services techniques et d'urbanisme de la ville de **USSEL** ont déjà été sollicités avec des réunions sur site et en complément du suivi de Dominique **CELLE**.

Aussi, il vous est proposé la mise en place d'une première convention de mise à disposition des services techniques et d'urbanisme de la ville de Ussel pour la zone de l'Empereur sur ce suivi technique. Le volet administratif et financier des zones du SYMA dont celle de l'Empereur se poursuit avec les agents de la Communauté de Communes de VENTADOUR EGLETONS MONEDIERES qui dispose aussi d'une convention. Cette première convention a une prise d'effet à compter du 1er avril avec une durée jusqu'au 31 décembre de cette année. Puis les conventions seront annuelles et reconductibles de façon tacite. Sont joints en annexe, le projet de convention et la grille tarifaire de la commune de USSEL.

Une autre convention sera mise en place sur le même principe pour la zone d'activités de TRA LE BOS entre le SYMA et les services techniques de la ville de EGLETONS.

Pour ce qui concerne la zone de VIAM BUGEAT, l'étude à venir de celle de NEUVIC ou tout autre sujet technique, les services du Département pourront être mobilisés en fonction des besoins.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer cette première convention.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place des conventions avec la ville d'Ussel et les services techniques d'Egletons ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

REÇU LE
11 AOUT 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Christophe ARFEUILLERE
Président

